

F.F.C.
NOUVELLE
AQUITAINE

Règlement

**Trophée d'automne
2022**

Article I - PRESENTATION

La Commission Régionale de BMX de Nouvelle Aquitaine (CRBMX), organise en 2022, sous la responsabilité du Comité Nouvelle Aquitaine, les trophées d'automne de BMX

Article II - PARTICIPANTS

a) Les trophées d'automne sont accessibles à tout pilote détenteur d'une licence 2022, à jour, permettant la compétition, délivrée par la FFC.

b) Les trophées d'automne, se dérouleront, conformément au calendrier régional validé par la CRBMX de septembre à novembre, sur 4 étapes pour 2022.

- Canéjan le 25 septembre 2022

- Oléron le 02 octobre 2022

- Mios le 16 octobre

- Finale à Condat sur Vienne le 23 octobre 2022

c) les néo-licenciés 2023 peuvent prendre part aux trophées d'automne, ils évolueront dans leur catégorie d'âge liée à leur année de naissance, qui peut être différente de la catégorie notée sur leur licence.

Article III - CLASSEMENT INDIVIDUEL

a) Un classement individuel par catégorie est établi à la fin de chaque épreuve.

b) A l'issue de la dernière épreuve, est déclaré vainqueur dans chaque catégorie du trophée d'automne de BMX 2022, le pilote, licencié auprès du Comité Nouvelle Aquitaine ayant marqué le plus de points.

c) L'attribution des points se fait suivant la réglementation nationale.

d) En cas d'égalité les pilotes seront départagés par les points acquis lors de la dernière manche.

e) Chaque pilote marque les points pour le club auquel il est licencié au moment de chaque épreuve.

f) Un classement des clubs affiliés au Comité Nouvelle Aquitaine est organisé : le Trophée des clubs, le classement est obtenu en comptant les points de tous les concurrents engagés par chaque club dans toutes les épreuves et dans toutes les catégories.

Article IV - RECOMPENSES

a) Le club organisateur de chaque manche devra récompenser les 3 premiers pilotes dans chaque catégorie 20" courues le jour de la manche (catégories en dessous de minimes).

b) Le club organisateur pourra éventuellement, sans obligation, augmenter cette dotation en récompensant toutes ou parties des finalistes des différentes catégories 20" et cruiser.

c) Une cérémonie protocolaire sera néanmoins systématiquement organisée pour au minimum les 3 premiers de chaque catégories courues le jour de la manche.

Les pilotes ont l'obligation de se présenter à cette cérémonie, revêtus du maillot du club (inscrit sur leur licence) et en tenue conforme à la réglementation fédérale (titre VI et X). Le président de jury appliquera les sanctions prévues pour les pilotes ne respectant pas ce point.

d) Le classement général des trophées d'automne 2022, donnera lieu à une remise des récompenses aux huit premiers de chaque catégorie à l'issue de la finale.

La Commission Régionale Bmx financera ces récompenses.

e) Obligation est faite à chaque pilote d'être présent pour recevoir sa récompense, le jour du classement général, sauf cas de force majeure dûment signalé, avec les mêmes prérogatives qu'à l'alinéa IV c).

Article V - CATEGORIES

a) En cas de nombre insuffisant de pilotes dans une catégorie, il sera procédé à un regroupement dans la catégorie supérieure.

En cas de regroupement, il sera réalisé un classement individuel propre à chaque catégorie.

b) Les catégories sont les suivantes :

20 pouces :

- FILLES PUPILLES ET MOINS
- 7 ANS ET MOINS G
- 8 ANS G
- PUPILLES G
- FILLES BENJAMINES
- BENJAMINS
- FILLES MINIMES

- MINIMES G
- FILLES CADETTES ET PLUS
- CADETS
- 17/29 ANS G
- 30 ANS ET PLUS G

Cruisers :

- Cruisers Dames
- Cruisers 19 ans et moins
- Cruisers Seniors 20/34 ans
- Cruisers Vétérans 35 ans et +

Article VI - SURCLASSEMENTS

Il n'y a pas de sur-classement sur les trophées d'automne en 2022

Article VII - ENGAGEMENTS

a) Les engagements et le paiement des droits d'engagements se feront obligatoirement sur Cicleweb avant le lundi 18 h 00 précédant la course, délai de rigueur.

L'engagement est fixé à 9 euros

b) Pour les pilotes des clubs extérieurs au comité Nouvelle Aquitaine, l'engagement pourra se faire, dans les mêmes délais que ci-dessus, par Cicleweb (club ayant un compte Cicleweb).

c) Tout engagement de pilote survenant après l'édition des listings d'inscrits ne pourra se faire qu'après accord exclusif du président de jury. Une pénalité forfaitaire (doublement des frais d'engagement) sera systématiquement exigée avant le début de la course et devra être payé au secrétariat afin de valider l'engagement, pour chaque pilote retardataire.

d) L'engagement des pilotes ne sera effectif qu'après inscription en parallèle d'un nombre d'arbitres défini au chapitre « arbitres ». L'inscription des arbitres d'un club, est de la responsabilité du président de club. En cas d'empêchement ou de défection, il appartient au club de se rapprocher des clubs voisins pour pourvoir à un remplacement.

e) Un pilote ne pouvant participer pour blessure, sera remboursé par le club organisateur sous réserve de faire présenter un certificat médical au secrétariat de course, avant le début des essais.

f) Il appartient à chaque responsable de club de contrôler la bonne inscription de ses pilotes au plus tard le jeudi soir 18 h 00 (listing « inscriptions par club » disponible sur www.nouvelleaquitaine-cyclisme.fr) et de signaler en dehors de tout engagement de dernière minute, toute anomalie via l'adresse mail : arbitre.bmx.naq@gmail.com

g) Aucune modification ne sera prise en compte si elle intervient moins de 24 heures avant le début de la course.

h) Le coût d'engagement d'un pilote (20 pouces et / ou cruiser) s'élève à 9 €.

Article VIII - REFERENTS CLUBS

Chaque club doit désigner un référent club. Ce référent doit être licencié FFC et ne peut être un arbitre désigné sur la course.

Le référent est le seul habilité à gérer des problèmes liés à la compétition.

Il est le seul à pouvoir porter réclamation, venir au secrétariat.

Un badge d'identification devra lui être remis par l'organisateur.

Le référent de chaque club engagé est convoqué lors du briefing du Président de Jury.

Article IX - ARBITRES

a) Le staff arbitral est composé d'une vingtaine d'arbitres licenciés FFC. Comme précisé au chapitre VII, l'engagement des pilotes ne pourra être effectif que si le club désigne, dans le même délai que l'engagement des pilotes sur Cicleweb par mail à engagementbmxsud@laposte.net au minimum :

Les quotas pour l'arbitrage sont les suivants :

- Jusqu'à trois pilotes engagés, aucune obligation de fournir un arbitre, les volontaires seront toujours les bienvenus,
- De 4 à 9 pilotes engagés, un arbitre à la journée (ou deux arbitres à la demi-journée)
- De 10 à 16 pilotes engagés, un arbitre journée plus un arbitre demi-journée
- Au-delà de 16 pilotes engagés, deux arbitres à la journée.

b) En cas de manquement à cette obligation, une sanction de 25€ sera appliquée par arbitre manquant sur une demi-journée.

c) Les arbitres devront valider leur présence au secrétariat 15 minutes avant le début des essais.

Article X - REGLEMENTS

- a) Le règlement appliqué durant toute la durée des Trophées d'Automne 2022 sera celui de la FFC en vigueur à la date de publication. Il appartient au Président de Jury assisté par l'ensemble du collège des arbitres de l'appliquer et le faire respecter.
- b) Des points spécifiques, des rappels règlementaires seront communiqués lors des briefings organisés par le Président de Jury.
Les référents clubs sont systématiquement conviés à ces briefings.
L'absence du référent club à ce briefing ne pourra être une raison valable pour contester une décision arbitrale.